



**Le président de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot), Samuel Eto'o Fils, a signé un protocole d'accord avec les responsables d'associations des footballeurs et des syndicats**

Y ont pris part, le président du Syndicat national des footballeurs camerounais (Synafoc), Gérémi Njitap, le président de l'Association des clubs d'élite du Cameroun, Pascal Abunde ainsi que le président de l'Association nationale des promoteurs et présidents des clubs de football féminin, Thomas Beauregard Awa.

Cet accord portait sur la fixation du salaire minimum des footballeurs et footballeuses évoluant en élite One et Two à 100.000 F et 50.000 F respectivement.

Des montants déjà recommandés à l'époque de la Ligue de football professionnelle du Cameroun mais qui étaient rarement appliqués. Les joueuses par contre, n'avaient aucune rémunération, selon Thomas Beauregard Awa.

En outre, ces acteurs du ballon rond bénéficieront désormais d'une police d'assurance dans le cadre de leur activité. Toutes ces mesures prendront effet dès le lancement de la saison sportive 2021-2022, le 21 février prochain. Et pour ceux des responsables des clubs qui ne se plieront pas à ces résolutions, ils feront l'objet de sanctions, note **Cameroon Tribune**